

BULLETIN D'ADHÉSION Université Populaire de la Krutenau

A remettre ou renvoyer complétée et accompagnée du règlement et d'une enveloppe timbrée à votre adresse pour toute inscription par voie postale.

À **U.P. Krutenau** – Maison des Associations

1A, place des Orphelins – 67000 STRASBOURG

	Nom :Prénom						
	Adresse:						
S	Code postalVille						
Coordonné	☎: Portable						
	Courriel Inscription en lettres capitales						
	Règlement Général sur la Protection des Données personnelles (RGPD) Je ne souhaite pas que l'UP Krutenau utilise mes coordonnées pour les diffusions de ses programmes						
	L'UP Krutenau vous informe que vos coordonnées ne seront pas diffusées à des tiers. Conformément à l'article 34 de la loi du 6 janvier 1978, vous disposez d'un droit d'accès, de modification, de rectification et de suppression des données qui vous concernent. Pour l'exercer, vous pouvez en faire la demande au siège de l'Association						
dhésion	Adhésion <u>obligatoire</u> annuelle	ou ou	individuelle couple familiale	15€	□	€	
	Je soutiens l'UP Krutenau. Je fais un don de □€						
	L'adhésion est valable pour les programmes de l'UP Krutenau et de toutes ses antennes						
	Pour une adhésion familiale, inscrire ci-après, les nom et prénom des autres membres :						
4	Tour une adriesion familiale, inscrine disapres, les nom et prenom des addres membres .						
u o	Inscription aux programmes suivants Tarif					Tarif	
						€	
ripti						€	
cri						€	
n S						€	
	Montant total payé :€						
R	éservé à l'UP Krutenau						
	Année : 2023-2024	Mode de règlement : ☐ Numéraire ☐ Chèque L'UP Krutenau n'est pas habilitée à accepter le règlement par Carte Bancaire					
	aisie le :		☐ Je reconnais avoir pris connaissance du droit de				
	Remise carte adhérent Inscription liste de diffusions mails		rétractation offert aux consommateurs				
	Inscription fichier membres		Date et Signature :				

Informations aux adhérents

Droit de rétractation du consommateur

En vertu des articles L121-18 à L121-20-2, L121-20-4, R121-1 et R121-1-1 du Code la consommation, le consommateur qui achète un bien ou une prestation de service à distance dispose d'un délai de 14 jours francs pour changer d'avis sur son achat.

S'il se rétracte, il n'a pas :

- à donner de motifs.
- ou à payer des pénalités.

Pour les prestations de services, le délai court à partir de l'acceptation de l'offre. Le jour qui sert de point de départ ne compte pas. Lorsque le délai s'achève un samedi, un dimanche ou un jour férié ou chômé, il est prolongé jusqu'au premier jour ouvrable suivant.

En cas de litige, c'est au consommateur de prouver qu'il a bien respecté le délai de rétractation légal. Il peut le faire par tout moyen.

Toutefois, le droit de rétractation n'existe pas pour les contrats qui portent sur des prestations de restauration et de loisirs, qui sont fournies à une date ou selon une périodicité déterminée (exemple : conférences, visites-conférences, cours de cuisine, dîners-conférences, etc.).

En cas d'usage du droit de rétractation, l'Université Populaire de la Krutenau doit rembourser le consommateur de la totalité des sommes versées, dans les meilleurs délais, et au plus tard dans les 30 jours qui suivent la date de rétractation. L'Université Populaire de la Krutenau peut aussi proposer un avoir ou un échange. Toutefois, le consommateur est libre de refuser et peut exiger le remboursement.

Délivrance d'une facture

Dès réception de votre règlement, nous vous adresserons une facture détaillée sur simple demande.

Remboursement

Les demandes de remboursement des auditeurs ne seront effectuées que selon les modalités suivantes :

- Elles sont de droit en cas de décès d'un proche ou en cas d'hospitalisation
- Elles sont laissées à l'appréciation du Président de l'Université Populaire de la Krutenau dans les autre cas.
 Une retenue de 20% sera alors appliquée